



RÈGLEMENT COURSE CYCLISTE

CHAMPIONNAT DE LA LOIRE XCO^{*}byUTC

DIMANCHE 28 juin 2026

CHAMBLES (42) lieu dit « Laborie »

ARTICLE 1 : ORGANISATION :

L'association **UniTeam CYCLING** organise une course de VTT format cross-country olympique (XCO), le **dimanche 28 juin 2026** sur la commune de Chambles (42170), ouverte à tous les pratiquant de VTT licenciés FFC 2026 (pas de non licenciés FFC ni d'autres fédérations). La course n'est pas limitée en nombre de coureurs. La course est ouverte à tous quel que soit le département ou le comité auquel ils appartiennent.

Cette course cycliste est appelée 2^{ème} manche de COUPE DE LA LOIRE support du CHAMPIONNAT DE LA LOIRE FFC DE VTT XCO.

ARTICLE 2 : FÉDÉRATION AFFILIÉE :

L'organisation de cette épreuve est placée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et respecte le règlement fédéral de cette fédération ainsi que le règlement régional (Auvergne Rhône Alpes).

ARTICLE 3 : PARCOURS :

Le circuit emprunté est disponible sur STRAVA : <https://www.strava.com/routes/3455557769459793282>

Le circuit sera pratiqué sur la durée réglementaire suivant chaque catégorie.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES ET HORAIRES :

Chaque coureur s'engage à respecter la catégorie qui est la sienne. Ces catégories sont classées en fonction de l'âge. Les catégories sont définies suivant le règlement fédéral FFC et sont indiscutables. La course est ouverte à partir de la catégorie U17 (année 2010). Plaques de cadres (à restituer en fin de course) et transpondeurs (à restituer en fin de course) disponibles à partir de 12h.

Les catégories et heures de départs sont les suivantes :

COURSE 1				
Départs	Catégories	Âges	Années	Temps de course
Dossards 12h Départ 15h02	Féminines U17 à M50	15 à +50 ans	2011 et avant	1h à 1h15 (4 tours) Engagements 18€
	U17	15 – 16 ans	2011 - 2010	
	Master 35	35 – 39 ans	1991 - 1986	
	Master 40	40 – 49 ans	1985 - 1977	
	Master 50	50 ans et plus	1976 et avant	
COURSE 2				
Dossards à partir de 12h Départ 15h	U19	17 – 18 ans	2009 - 2008	1h15 à 1h30 (5 tours) Engagements 18€
	U23	19 – 22 ans	2007 - 2004	
	ELITE	23 – 34 ans	2003 - 1992	

Appel 5 minutes avant le départ !

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font en ligne via le lien MAJ des ENGAGEMENTS INDIVIDUELS VTT :

https://maj.ffc.fr/a_VTT/aura/EngInd_fr/Eng_vtt_Ind_fr.asp

Les **inscriptions sur place** sont possibles à partir de 12h (jusqu'à 14h45) pour la course 2.

Le tarif réglementé de **18€ par coureur** est appliqué à partir de la catégorie « cadet ». Les non licenciés FFC ne sont pas admis. Les licenciés d'autres fédérations (FSGT, UFOLEP, TRIATHLON...) ne sont pas admis.

La remise des plaques de cadre se fera à la tonnelle UNITEAM CYCLING lieu dit « **Laborie** », **route de Périgneux (D32) à Chambles**.
Les plaques de cadre devront être rendus directement à la fin de l'épreuve à la tonnelle UNITEAM CYCLING.

ARTICLE 6 : PARKING :

Le parking le plus proche se trouve à Laborie à 20m du départ. Les coureurs et spectateurs seront orientés pour se garer en respectant les signalisations, les indications de nos bénévoles et le code de la route.

ARTICLE 7 : DÉPARTS :

Les départs seront donnés « chemin de Saroux » suivant les horaires des courses. Nous nous réservons le droit de décaler les départs en cas de forces majeurs (fortes chaleurs...), afin que les bénévoles et les coureurs soient en sécurité.

L'arrivée sera jugée au niveau de la table speaker. Un appel sera effectué 5 minutes avant au niveau de la ligne de départ. Chaque coureur devra donc s'y présenter avec sa plaque de cadre installée et son transpondeur. Le départ sera sous la forme de course en ligne avec une mise en grille respectée partant des palmarès des coureurs (points UCI, FFC...) suivant le choix de l'arbitre et des organisateurs.

ARTICLE 8 : MATÉRIEL :

Seuls les VTT musculaires, sans assistance électrique respectant le règlement fédéral FFC en vigueur seront acceptés. Ils pourront être soumis à vérification si l'organisateur le décide. En cas de refus, le coureur sera disqualifié. Aucun coureur n'aura le droit de concourir avec un autre vélo que celui utilisé au départ de la course.

Le poste de dépannage sera mis en place et pourra accueillir un assistant par coureur (indications sur le circuit).

Le port du casque est obligatoire et celui des gants, vivement conseillé.

ARTICLE 9 : COMPTAGE DES TOURS :

L'utilisation de transpondeurs de la FFC LOIRE permettra un classement en temps réel et un classement précis. Il sera disponible en intégralité sur notre site internet uniteamcycling.com, nos réseaux sociaux et le site FFC très rapidement après la course.

Le comptage informatique sera doublé d'un comptage papier. Le comptage officiel prévaut sur tout autre comptage du public.

Un concurrent passant sur la ligne sans le témoin (transpondeur), n'aura pas son tour compté. Les plaques de cadres devront être fixées sur l'avant du guidon de sorte à ce qu'elles soient lues facilement, sans les plier ni les découper. Les transpondeurs seront attachés autour de la cheville conformément aux indications de l'organisateur. Plaques et transpondeurs devront être obligatoirement rendus à l'organisateur à la fin de la course.

ARTICLE 10 : INCIDENTS DE COURSE ET ZONE TECHNIQUE :

Tout compétiteur victime d'un problème mécanique devra impérativement terminer son tour (dans le sens de la course) pour passer en zone technique pour réparer ou se débrouiller par ses propres moyens sur tout le circuit. En aucun cas il ne pourra revenir en contresens à son poste mécanique ou bénéficier de l'aide d'un tiers pour réparer en dehors de la zone technique délimitée. De même, tout ravitaillement extérieur n'est autorisé qu'au passage en zone technique ou de façon autonome sur le reste du parcours sous peine de disqualification. Nous nous réservons le droit de tolérer ou non les ravitaillements à d'autres points du circuits préalablement identifiés et validés par l'organisation, en fonction des conditions climatiques.

ARTICLE 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout concurrent pris à jeter un déchet sur la voie publique (emballage de ravitaillement, etc.) sera exclu de la course et pourra faire l'objet de poursuites et de sanctions par la justice et la fédération. Des poubelles seront à disposition des concurrents sur en zone technique. Nous prônons le zéro déchet et nous vous demandons de respecter cela au maximum.

Tous les engins pyrotechniques, les fumigènes, pétards et autres confettis seront strictement interdits, étant dans une zone boisée et sensible aux incendies.

ARTICLE 12 : ARRIVÉES ET REMISE DES RÉCOMPENSES :

L'arrivée est jugée au terme des 1h à 1h15 pour la course 1 et des 1h15 à 1h30 pour la course 2. Seul l'organisateur sera habilité à donner le classement officiel.

La remise des récompenses se fera à la suite des courses devant le centre équestre ou dans la salle en cas de mauvais temps.

Seuls les lauréats présents, en tenue cycliste ou arborant les couleurs de leur club seront récompensés.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE :

Chaque coureur inscrit, qu'il soit majeur ou mineur, accepte la prise de photographies et de vidéos, ainsi que leur diffusion conformément aux lois du droit à l'image.

ARTICLE 14 : RESPECT DE CE RÈGLEMENT :

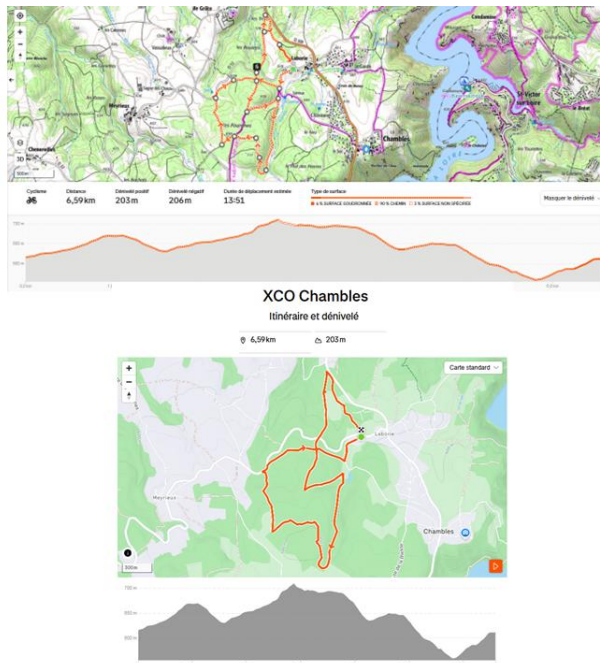
Chaque coureur inscrit accepte de fait et dans son intégralité, ce présent règlement et consent à le respecter à la lettre. Toute réclamation aura pour référence ce règlement. Il accepte aussi le règlement du championnat de la Loire déterminant le cumul de points pour définir les champion(ne)s départementaux(tales) ci-dessous.

Pour tous renseignements, contactez Laurent BEGARD : 06.89.41.89.17 – uniteamcycling@gmail.com

UniTeam CYCLING, 34 rue chantegrillon 42160 SAINT CYPRIEN – Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Récépissé de Déclaration de l'association N°W421007958 publié au JOFE N°0050 annonce N°00830 le 14/12/2019

N°SIREN : 882405525 - N°SIRET : 88240552500016 - N°APE : 9312Z uniteamcycling.com



Loire
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MACH1
components in motion

OLYMPIQUE
Cyclisme

IECD
STRUCTURE

Saint Just
Saint Rambert

MF
MANUFRACTURE

Au Bon Panier
Fruits, légumes et fromages

Laumacom

EGH

sitinao
AMÉNAGEMENT URBAIN

21
SEUX IMMOBILIER
CENTURY 21

ALARME ET SURVEILLANCE

SAINT-ETIENNE
AUTOTHIVOLLE

CO
CONCEPT OPTIQUE
VEAUCHE

ROBINET

GENIE MECA
Mécanique de Précision

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

FSCT
sport populaire 142
Fédération Sportive et Gymnastique de France

UNITeam CYCLING



RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE 2026

DÉTERMINANT

LES CHAMPION(NE)S DÉPARTEMENTAUX

DE LA LOIRE

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Pour promouvoir la pratique du VTT et l'organisation d'épreuves de qualité pour les adultes, le Comité Départemental de La Loire de la fédération française de cyclisme organise, pour la saison 2026, un challenge aux points sur deux épreuves. Il s'agira de cumuler pour les pilotes, un maximum de points. Les lauréats sur le cumul, dans chaque catégorie, se verra remettre un maillot de champion(ne) départemental(e).

ARTICLE 2 : EPREUVES SELECTIONNEES

	Dates	Lieu	Organisateurs	Disciplines
1	Dimanche 22 mars	Bard (42)	Vélo Vert Savignolais	XCO
2	Dimanche 28 juin	Chambles (42)	UniTeam Cycling	XCO

ARTICLE 3 : CATÉGORIES CONCERNÉES

Le challenge est ouvert aux catégories à partir de U17 jusqu'à MASTER 50, hommes et femmes.

U17 femmes

U17 hommes

U19 femmes

U19 hommes

U23 femmes

U23 hommes

Elite (sénior) femmes

Elite (sénior) hommes

Master 35 femmes

Master 35 hommes

Master 40 femmes

Master 40 hommes

Master 50 femmes

Master 50 hommes

ARTICLE 4 : CLUBS CONCERNÉS

Les épreuves de ce challenge sont ouvertes à tous les départements, à tous les coureurs, licenciés FFC. Les licenciés d'autres fédérations ou les non-licenciés, devront s'acquitter d'une adhésion provisoire disponible lors de l'inscription.

Seuls les coureurs licenciés dans un club FFC du département de l'organisateur (LOIRE, 42) pourra prétendre participer au challenge donnant accès aux titres de champions départementaux. Donc, seuls les coureurs des clubs des départements de la Loire rentreront dans le classement général de ce challenge. Les coureurs des autres départements prendront quand même leurs points respectifs et pourront être récompensés par rapport à leurs résultats scratch et catégories, sur chacune des deux épreuves (indépendamment du classement du challenge).

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement est de 17€ et sur place 25€

ARTICLE 6 : RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats chaque épreuve seront affichés à la fin de l'épreuve et envoyés au comité AURA ainsi qu'à Gilles Mas (gillesmas@wanadoo.fr) de manière qu'il puisse mettre à jour les classements intermédiaires à l'issue de chaque épreuve.

En cas d'ex aequo au classement général final, le classement général de la dernière journée sera prépondérant.

ARTICLE 7 : MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

- Equipements obligatoires : casque
- Vélos à assistance électrique non autorisés

ARTICLE 8 : MISES EN GRILLE

Pour la 1^{ère} épreuve, la mise en grille sera faite en fonction des classements UCI et nationaux des pilotes. Puis des résultats connus des pilotes. Pour la deuxième épreuve, le classement général à l'issue de l'épreuve précédente sera pris en compte.

ARTICLE 9 : RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) seront récompensés à l'issue de chaque manche de Coupe.

Les 3 premiers du département, au cumul des deux manches, de chaque catégorie (hommes et femmes) seront récompensés à l'issue de la manche finale (Chambles) le 28 juin 2026.

Les premiers du département, au cumul des deux manches, de chaque catégorie (hommes et femmes) seront désignés champion(ne)s départementaux(ales) et se verront remettre un maillot distinctif.

Les récompenses seront financées par les 2 comités départementaux de la Loire et de la Haute-Loire.

ARTICLE 10 : TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS AUX COUREURS POUR UNE ÉPREUVE :

150 points sera attribués par discipline soit 300 points lors d'une épreuve à 2 disciplines.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	150	24	94	47	48	70	21
2	147	25	92	48	46	71	20
3	144	26	90	49	44	72	19
4	141	27	88	50	42	73	18
5	138	28	86	51	40	74	17
6	135	29	84	52	39	75	16
7	132	30	82	53	38	76	15
8	129	31	80	54	37	77	14
9	126	32	78	55	36	78	13
10	123	33	76	56	35	79	12
11	120	34	74	57	34	80	11
12	118	35	72	58	33	81	10
13	116	36	70	59	32	82	9
14	114	37	68	60	31	83	8
15	112	38	66	61	30	84	7
16	110	39	64	62	29	85	6
17	108	40	62	63	28	86	5
18	106	41	60	64	27	87	4
19	104	42	58	65	26	88	3
20	102	43	56	66	25	89	2
21	100	44	54	67	24	90 et +	1
22	98	45	52	68	23		
23	96	46	50	69	22		